

A bas la répression des mouvements sociaux !

lundi 18 février 2013, par [PELLETIER Robert](#), [POJOLAT Alain](#) (Date de rédaction antérieure : 14 février 2013).

Sommaire

- [Entreprises privées : une](#)
- [Représailles](#)
- [La Poste : une entreprise en](#)
- [La tentative d'annihiler \(...\)](#)
- [EDF-GDF : l'énergie pour \(...\)](#)
- [Notre-Dames-des-Landes : \(...\)](#)
- [La domination policière](#)
- [Répression dans l'énergie](#)

Depuis quelques jours, une inquiétude enfle dans les milieux patronaux et gouvernementaux : face à la vague de fermetures d'entreprises et à la dégradation des conditions de vie de la majorité de la population, ne risque-t-on pas d'assister à des actes de violence ? Les journalistes interrogent les dirigeants syndicaux, les pressent de dénoncer toute action à venir. Dans le même mouvement, malgré les propos qui se veulent rassurants sur une prochaine sortie de crise, tout le monde se rend bien compte que les tensions vont augmenter : gel des pensions de retraite, accord interprofessionnel qui sape les bases du code du travail, chômage massif...

L'accent mis sur les risques de violence renverse les perspectives, en mettant de côté les violences patronale et gouvernementale, pour se concentrer sur la violence des licenciéEs, des expulséEs, des dominéEs. Cela revient, sous prétexte de maintien de l'ordre public, à justifier le déploiement d'un arsenal répressif qui envahit notre quotidien. Ainsi, le cas des opposantEs de Notre-Dame-des-Landes ou de ces quatre militants ouvriers d'Aulnay convoqués pour un entretien préalable à licenciement, aussi interrogés par la sûreté territoriale... Les conflits du travail, les résistances les plus importantes, sont ainsi assimilés de plus en plus à des troubles à l'ordre public.

Mais cet ordre public, cette légalité républicaine que défend Manuel Valls, ne sont que les paravents d'une vaste offensive d'exploitation et de dépossession des classes populaires. Peu à peu, la police remplace la politique : les débats et disputes n'ont plus le droit de cité, puisque plus rien ne doit venir troubler le cycle de valorisation du capital. Parmi les promesses de la campagne électorale ne figurait pas de projet de loi d'amnistie. Une occasion de compenser (un peu) les promesses non tenues ?

Entreprises privées : une vraie pression antisyndicale

Avec moins de 10 % d'adhérentEs, le syndicalisme français est systématiquement dénoncé comme non représentatif de la majorité des salariéEs. Sociologues et commentateurs se penchent régulièrement sur le sujet pour annoncer la fin de ce pan essentiel du mouvement ouvrier.

Les raisons invoquées se retrouvent avec des hiérarchisations différentes suivant leurs auteurEs. La crise et le chômage, la restructuration de l'appareil productif, la bureaucratisation et en prime

l'individualisme issu de Mai 68 sont toujours au programme.

Mais la répression de l'action syndicale et plus généralement de l'action militante, voire de la résistance aux attaques patronales, ne sont pratiquement jamais évoquées. Même les enquêtes d'opinion des salariéEs sur les discriminations à l'entreprise ne mettent pas en évidence au niveau réel le phénomène. Pourtant les enquêtes qui posent précisément la question de la syndicalisation sont claires : près de 40 % des salariéEs affirment que leur refus de se syndiquer est motivé d'abord par la crainte des représailles.

Représailles

L'arsenal est large depuis les « conseils » lors de l'embauche de ne pas écouter et même de ne pas se lier aux syndicalistes, blocage de carrière, discriminations de tous ordres, chantage, avant de franchir le pas de la répression directe. Le plus significatif est le licenciement des salariéEs dits protégéEs. Près de 15 000 demandes sont faites chaque année avec un taux d'autorisation par l'administration de près de 90 %. Le motif économique aux alentours de 80 % ne saurait masquer son aspect répressif quand on sait que la CGT fournit la moitié du contingent de syndiquéEs, même si les non-syndiquéEs représentent la majorité des sanctionnés.

Si les stratégies patronales sont bien rodées, les réponses syndicales sont affaiblies par le non-dit évoqué plus haut, un certain fatalisme et l'inégalité de traitement. Ce sont les plus militantEs qui sont sanctionnéEs, quelle que soit l'appartenance syndicale, et les ripostes sont de ce fait souvent difficiles à construire.

La tendance est à la criminalisation de l'action syndicale : les Conti condamnés pour violence et Xavier Mathieu pour refus de prélèvement ADN, les militantEs de PSA Aulnay pour dégradations et menaces n'en sont malheureusement que les plus visibles. Et Valls inaugure une nouvelle menace : la dénonciation préventive pour les Goodyear. Provocateur ?

La Poste : une entreprise en pointe...

80 000 suppressions d'emplois de 2002 à 2012. Et la direction de La Poste ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Mais pour parvenir à transformer la poste en entreprise pleinement rentable, supprimer des emplois ne suffit pas : il faut être prêt à mater les résistances, et c'est ce que la direction de La Poste s'est employée à faire depuis une petite dizaine d'années.

Le tournant de la grève de Bègles : l'intervention du GIPN

En mai 2005, les postiers du centre de tri de Bègles-Bordeaux se mettent en grève contre la fermeture de leur centre. Dans une lutte où 450 emplois sont en jeu, ils séquestrent des cadres... et le GIPN intervient pour briser la grève. 14 postiers sont à la fois lourdement sanctionnés au niveau disciplinaire (un licenciement, des suspensions de fonctions de 2 ans, des mutations d'office...) et poursuivis en justice : les procédures dureront jusqu'en 2010, et se solderont pour 8 d'entre eux par de la prison avec sursis.

Ce type d'intervention, assez rares à cette époque, signalait une volonté claire de la direction Bailly : être prêt à employer tous les moyens pour écraser des équipes militantes combattives dans un secteur où la tradition syndicale est relativement forte.

La tentative d'annihiler toute forme de syndicalisme de lutte de classes

Sans atteindre la violence de la répression des postiers de Bègles, la logique répressive s'est néanmoins généralisée et aggravée. Elle touche désormais à des degrés différents tous les métiers de La Poste (distribution, tri, colis...) et toutes les régions. Les cas de licenciement de représentants syndicaux, comme récemment dans l'Isère ou dans les Yvelines, se multiplient. Dans certains départements comme le 66, la direction interdit aux syndicalistes les visites de centres.

Par-delà les différentes situations locales, le trait commun dans la politique des différentes directions est de criminaliser les formes de résistance qui servent à regrouper les postiers, des formes de résistance tolérées pendant des décennies comme les prises de parole auprès des facteurs ou des agents de tri (assimilées à des « AG sauvages perturbant le service » par la direction).

Un cas emblématique : les postiers du 92

Ce qui fait la spécificité du 92, c'est l'existence d'une équipe militante qui a systématiquement cherché à mener des conflits qui regroupent plusieurs bureaux voire plusieurs métiers, des grèves auto-organisées à l'image de la grève départementale de 2009 où les AG étaient quotidiennes et préparées par un comité de grève élu par les grévistes.

La quasi-totalité des représentants départementaux de SUD Poste 92 ont été visés par des procédures disciplinaires. Deux d'entre eux ont écopé de longues mises à pied (un an et deux ans), et Gaël Quirante est aujourd'hui toujours menacé de licenciement. Comme à Bègles, les poursuites disciplinaires sont doublées de procédures pénales : 15 postiers dont Olivier Besancenot sont toujours accusés de séquestration pour une simple grève avec occupation. Un rassemblement pour le délibéré de leur procès en appel a lieu le 28 février à 13 heures devant la cour d'appel de Versailles (5 rue Carnot).

EDF-GDF : l'énergie pour réprimer !

Longtemps le secteur public fut considéré comme un ensemble d'entreprises et d'activités où la contestation, le militantisme syndical avait droit de cité sans problèmes. L'existence d'organisations syndicales puissantes, de mobilisations importantes - dont le mouvement de 1995 reste le meilleur exemple - et d'avantages sociaux significatifs, allaient dans le même sens...

Mais avec l'enclenchement des processus de privatisation, les règles des rapports sociaux ont profondément changé. Ceci est particulièrement significatif à EDF-GDF. D'autant plus que la privatisation d'EDF-GDF fut engagée avec le consentement tacite de la première organisation syndicale, la CGT, à partir de l'acceptation de la modification du régime des retraites particulier à la branche.

Le tournant de 2009

C'est avec les mobilisations du printemps 2009 que la politique répressive d'EDF s'est accélérée. Cette mobilisation portait sur l'augmentation des inégalités salariales, sur l'emploi, la sous-traitance et plus généralement l'évolution des conditions de travail et du service public de l'énergie. Peu soutenue par les directions syndicales, la mobilisation remporta peu de succès.

Fort de ce rapport de forces la direction s'engage dans une violente vague répressive. Des centaines de blâmes et d'avertissements furent distribués largement par des conseils de discipline, véritables tribunaux d'exception. Plusieurs militants furent licenciés sous des prétextes toujours plus

inexistants. Cet acharnement conduira des militants à une longue grève de la faim pour protester contre le licenciement d'un de leur collègue à Paris.

2010, année des mobilisations contre la réforme des retraites a vu se poursuivre les tentatives de licenciements, notamment à GDF. Mais EDF ne lâche rien non plus : 8 militants du syndicat CGT Énergie Paris sont mis en examen parce qu'ils avaient, en février 2008, avec 200 agents, refusé le licenciement de Nacima, mère-célibataire d'un enfant de 4 ans, salariée handicapée, et témoin d'un accident de travail que la direction voulait dissimuler (voir ci-dessous).

Une criminalisation de l'action syndicale qui vise à décourager les ripostes contre la politique de la direction.

Notre-Dames-des-Landes : le PS chausse les mêmes bottes que la droite

Contre les opposantEs à l'Ayraultport, le gouvernement actuel mène la même politique de stigmatisation médiatique, de criminalisation judiciaire et de répression policière du mouvement social que sous Sarkozy.

Une politique qui consiste à rejeter toute opposition dans l'illégalité et dont l'objectif est de susciter un sentiment de peur chez le plus grand nombre. Ce qu'en son temps le ministre de l'Intérieur Pasqua appelait en 1986 « *terroriser les terroristes* », inaugurant ainsi le renouveau répressif de la politique d'État.

Une politique de répression spectaculaire a été entamée en juillet 2011, sous Sarkozy : les CRS évacuent violemment les manifestants du hall de l'aéroport, blessant grièvement une jeune femme. Ce sera le début d'une large campagne médiatique de stigmatisation des opposantEs.

« C'est qui les casseurs ? »

La fabrique médiatique du danger utilise tous les registres pour qualifier les occupantEs de la Zad : politiques (« casseurs », « ultras », « anarchistes ») mais aussi sociaux (« jeunes ») et xénophobes (« étrangers »). On recycle les stéréotypes et vieilles recettes utilisés pour stigmatiser la population des cités. C'est ainsi que le « passer la banlieue au kârscher » du ministre de l'Intérieur Sarkozy en 2005, dénoncé à l'époque par la gauche, est devenu en 2011 dans la bouche d'Auxiette, président PS de la Région, « karchériser les opposants les plus radicaux ». La première pierre de la politique de répression-spectacle était posée : le pouvoir cherche à diviser les opposantEs entre les zadistes radicaux et les autres, plus proches du monde institutionnel.

Tout est bon désormais pour mettre en scène la supposée violence du mouvement et légitimer la répression, ainsi que les millions d'euros qui seront engloutis pour cela. Les médias se chargeant de faire le reste. L'opération « César » sera le point d'orgue de cette politique de répression féroce et spectaculaire. L'évacuation militaire et policière par des centaines de CRS et gardes mobiles des occupants de la Zad de Notre-Dame-des-Landes, au petit matin du mardi 16 octobre, est d'une ampleur sans précédent. L'État n'a pas hésité à employer les grands moyens en déployant 1 200 CRS et gendarmes sur la zone. La répression est massive et violente. L'objectif est de frapper fort à la fois physiquement et psychologiquement. Les forces de l'ordre n'hésitent pas à fouler au pied le moindre protocole, envoyant en tirs tendus grenades assourdissantes et flashball, démontrant une fois de plus que l'État bourgeois se moque bien de la légalité quand il s'agit de servir ses intérêts ou ceux des patrons comme Vinci. Le 24 novembre, un pic de violence est franchi avec une centaine de blesséEs, dont une trentaine gravement.

Répression discrète mais réelle

Mais politiquement, la répression-spectacle est un échec. Parce qu'elle a renforcé les liens entre opposantEs, elle a amplifié le mouvement et amené le gouvernement à changer de stratégie. Il applique désormais une répression plus discrète et plus insidieuse.

À côté des opérations de communication, comme la fameuse commission de dialogue, il continue de maintenir une forte présence policière sur la Zad dans une stratégie d'usure. Tous les moyens sont bons : contrôles de police incessants, fouilles de véhicules sous les prétextes les plus fallacieux, courses-poursuites, provocations, lacération des tentes et bâches, saccage des cabanes et chicanes, interpellations ciblées, infiltration et provocation des policiers de la BAC. On condamne à tour de bras. Le pouvoir cherche à casser des militantEs individuellement, sur le terrain judiciaire, avec à la clé arrestations, perquisitions, saisies, interdictions de séjours, prison ferme, mises en examen sous les prétextes les plus futiles.

Face aux provocations policières, à la désinformation médiatique, nous devons mettre au grand jour ce qui se passe, étendre les solidarités et continuer de populariser ce mouvement. Chaque mouvement est un laboratoire de la répression pour le gouvernement, chaque résistance est un exemple pour l'ensemble du mouvement social.

La domination policière

À lire : *La domination policière, une violence industrielle* . De Matthieu Rigouste, La Fabrique éditions, 2012, 15 euros

Dans les dernières décennies c'est tout un système de domination, de contrôle et de répression qui s'est adapté, renforcé et affiné pour assurer la reproduction de l'ordre dominant. Pour le militant et chercheur Matthieu Rigouste, c'est au travers de la nécessité d'assujettir une nouvelle fraction surexploitée du prolétariat, immigration issue des colonies puis générations suivantes devenues des « damnés de l'intérieur », que se sont développées les nouvelles formes de la domination policière.

De la BAN à la BAC

Tout le processus d'évolution de la domination policière est nourri par une filiation coloniale. Les BAC (Brigade anticriminalité) sont le dernier avatar d'un type d'unités policières dont l'ancêtre fut la BAN (Brigade Nord- africaine) dans les années 1930 créée pour quadriller les « quartiers musulmans » de Paris. Dissoute à la Libération, elle est remplacé par les BAV (Brigade des agressions et violences) qui vont se concentrer sur les travailleurs arabes au moment où les besoins de secteurs comme le bâtiment et l'automobile entraînent un afflux de travailleurs immigrés et la constitution de bidonvilles.

Outre leur violence intrinsèque, les principales caractéristiques des BAC sont la recherche du chiffre et la proactivité qui en est la condition. Provoquer le délit, c'est favoriser le nombre d'arrestations...

Des bidonvilles aux cités

Les « enclaves endocoloniales » sont le produit d'une ségrégation urbaine concentrant une population pauvre et largement non blanche dans des quartiers, bidonvilles d'hier et cités et banlieues d'aujourd'hui. C'est dans le contrôle de ces territoires que sont expérimentées les nouvelles formes de la domination policière.

Le perfectionnement des méthodes de surveillance (aussi bien au niveau du matériel que par l'infiltration), l'articulation entre présence visible (utilisation des CRS et des brigades de la Gendarmerie) et police de choc (généralisation des BAC) apparentent les nouvelles formes de la domination policière des quartiers populaires à l'occupation néocoloniale.

Militarisation

La répression des révoltes des quartiers de ces dernières années, notamment celles de 2005 et de 2007 à Villiers-le-Bel sont l'illustration de ce qui se met en place : combinaison d'un discours médiatique légitimant la violence policière et militarisation de celle-ci. État d'urgence et couvre-feu, utilisation d'hélicoptères et de drones, développement d'armes et de véhicules de plus en plus sophistiqués, la logique est celle de la pacification militaire.

Le livre montre comment ces méthodes sont reproduites dans la répression des mouvements sociaux du sommet anti-Otan de Strasbourg en 2009 au mouvement contre la réforme des retraites de 2010, en passant par la grève du LKP en Guadeloupe, la répression des sans-papiers ou à de multiples cas plus localisés de luttes sociales.

Résistances

Un des paradoxes soulevé dans le livre est que cette police censée « maintenir l'ordre » provoque le désordre. Ainsi que des résistances. « La BAC propulse une forme de gouvernement qui peine chaque jour à soumettre sans contraindre [...]. La BAC consacre la course folle d'un État aux abois. » Le vaincre passera par la conjugaison des révoltes des quartiers contre la violence policière avec les révoltes sociales et politiques.

Dossier coordonné par Robert Pelletier et Alain Pojolat

Repères

1. Revue Agone n°50, « 2013 : réprimer et domestiquer, stratégies patronales »
2. Ouvrage collectif « Répression et discrimination syndicales », Syllepse 2011
3. Contact Observatoire de la répression Copernic : observatoire-repression.fondation-copernic.org

* *Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 182 (14/02/13).*

Répression dans l'énergie : syndicalistes, pas voyous !

Huit dirigeantEs du syndicat CGT énergie Paris (EDF, GDF, Suez, ERDF et GRDF Paris) viennent d'être mis en examen pour avoir refusé le 14 février 2008 le licenciement de Nacima, mère célibataire, de surcroît handicapée, mais surtout témoin d'un accident de travail que la direction voulait dissimuler.

Avec 200 agents, ils avaient raccompagné celle-ci à son poste de travail, interpellé la direction afin qu'elle lui donne son travail de la journée et dénoncé la falsification de son dossier de licenciement. Cette manifestation n'a été le théâtre d'aucune dégradation ni de violence.

Une première plainte avait été rapidement classée sans suite par le procureur. Depuis, la direction s'acharne contre les militantEs syndicaux et comptabilise 25 conseils de discipline avec distribution de lourdes sanctions. Revancharde, elle a déposé une seconde plainte, appuyant cette fois sa demande sur un dossier monté de toutes pièces, accusant les militantEs d'« entrave à la liberté de circulation », ce que contredisent pourtant les constatations des huissiers présents. Cette deuxième plainte a abouti à une mise en examen des 8 militantEs par un ex-juge antiterroriste qui en rajoute une couche, affirmant que ces militantEs auraient « *contraint les agents à quitter leur poste de travail* ».

Ces 8 militantEs risquent entre 15 000 et 30 000 euros d'amende, de 1 à 3 ans de prison et une interdiction des droits civiques. On est bien loin du licenciement de Nacima. Ce qui compte aujourd'hui aux yeux de la direction, c'est de tenter de décapiter les équipes syndicales qui résistent et refusent cette politique de régression et de casse du service public. En criminalisant l'action syndicale, elle espère un exemple pour faire taire le personnel et imposer sa politique sans coup férir. Elle se trompe. Halte aux régressions sociales et à la répression antisyndicale ! Solidarité et abandon des poursuites !

Adèle B. (Comité NPA Énergie 75)

Signez la pétition en ligne : <http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2013N34639>

* *Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 179 (24/01/13).*
